

Informations pratiques

☐ Dates et horaires

Le 17 juin 2010 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le 18 juin 2010 de 9h00 à 12h30

Accueil des participants à partir de 08h30

☐ Tarif

Tarif adhérent 980,00 Euro net

ou

Tarif non adhérent 1150,00 Euro net

☐ Lieu

Paris

☐ Contacts et inscriptions

Complétez et retournez le bulletin de participation accompagné de votre règlement à ARCURIAL dont l'adresse figure ci-dessous.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Cette journée peut faire l'objet d'une convention de formation.

Une attestation de présence est remise au stagiaire à l'issue de la formation à la seule condition d'avoir assisté à l'intégralité de la formation.

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org contact@arcurial.org

ARCURIAL

la formation au PPP

Le régime social et le PPP

17 et 18 juin 2010
à Paris

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 et +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org contact@arcurial.org

Le Régime social et le PPP

17et 18 juin 2010 à Paris

Les contrats de Partenariat Public Privé

« Depuis la fin des années 60 et particulièrement depuis les lois Defferre (82-83), les élus et les responsables nationaux et locaux se préoccupent d'améliorer qualitativement, mais au moindre coût, les services que les pouvoirs publics doivent apporter à nos concitoyens.

En France, les autorités publiques, les opérateurs publics et privés et leurs conseils ont rivalisé d'ingéniosité pour trouver des formules efficaces et opérationnelles dans ce domaine. La délégation de service public en est une, mais elle ne pouvait être étendue à différents secteurs d'activité dont le financement, la mise en place et l'entretien des infrastructures relèvent du secteur privé mais pas l'exploitation qui reste au secteur public. C'est ainsi qu'on parle maintenant plus généralement de "PPP" (partenariats public privé). Aujourd'hui de nombreux pays nous envient nos recettes diverses dans ce domaine et on parle de PPP à la française de Montréal à Pékin en passant par Mexico.

Dans cet univers de plus en plus technique du service public de qualité, il apparaît que les élus et leurs cadres techniques et administratifs peinent à se retrouver entre les différentes formules, que ce soit en France ou à l'étranger. On ne peut que constater des besoins croissants de formation dans toutes les disciplines concernées et c'est dans ce but que nous avons créé Arcurial, en partenariat avec des élus, des enseignants et des professionnels de haut niveau.

Stéphane ROBERLIN, Délégué général ARCURIAL

Population visée par cette formation

Les entreprises, les Services centraux de l'Etat, les Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat, les Elus, les Chefs de services en charge de la commande publique

les Directeurs généraux des services, les Directeurs des services techniques, juridiques et financiers, les SEM, OPHLM et hôpitaux, les juristes et avocats.



L'externalisation amène des relations spécifiques concernant le personnel des collectivités. Son cahier des charges aura été innovant, tout en valorisant la gestion durable avec la PME locale. L'administration devra maîtriser ses budgets amenant des performances pour la collectivité publique.

OBJECTIFS :

Anticiper pour maîtriser les évolutions en fonction des différents types de contrats

Prendre en compte les effets transversaux du social

Intégrer la démarche dans le tissu économique et social local

CONTENUS :

Les contrats de partenariat

Les externalisations (mairie – privé)

État des lieux

Relation avec le personnel des collectivités

Les Syndicats

Une nouvelle direction de l'administration

Compétitivité et collectivité locale

Cahier des charges

Maîtrise des budgets

Résultat et performances de la collectivité publique

Favoriser la gestion durable avec les PME locales

Emploi – compétence

Proximité

Logique du territoire

Gestion durable de la fonction publique